

<b>OBJET :</b> L'anaphylaxie (allergies constituant un danger de mort)	<b>N° D710</b>
<b>Date :</b> le 15 janvier 1998 <b>Révisée :</b> le 14 mai 2001	Page 1 de 1

Afin de maximiser la sécurité de chaque personne susceptible de développer des réactions allergiques sévères (anaphylaxie), le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) a adopté une directive qui vise à éviter le contact avec les produits dangereux pour sa santé et à fournir une intervention rapide et appropriée en cas d'exposition à ces substances.

Cette directive s'applique à tous les parents/tuteurs, à tous les élèves et à tout le personnel, dans toutes les écoles et tout autre édifice que le CSAP possède ou loue, ainsi qu'au service de transport, quand un individu qui souffre de l'anaphylaxie pourrait être présent.

---

**Responsable de la mise en œuvre :** Directions régionales

**Évaluation :** Directions régionales

---

**Procédure administrative :** P710 « L'anaphylaxie (allergies constituant un danger de mort) »

**Formulaires :**

- F710a « Alerte aux allergies sévères »
- F710b « Demande d'administration d'auto-injecteur EpiPen® »
- F710c « Plan d'action en cas d'allergies sévères et cas d'urgence »

<b>OBJET :</b> L'anaphylaxie (allergies constituant un danger de mort)	<b>N° P710</b>
<b>Date :</b> le 15 janvier 1998 <b>Révisée :</b> le 14 mai 2001	Page 1 de 6

## 1. Implantation

Les directions régionales sont responsables de l'implantation de cette directive et procédure administrative.

Cette directive et procédure administrative sera implantée par chaque direction d'école, avec l'aide d'un comité composé, au besoin, de représentants du personnel de l'école, du personnel des services de maintien, du personnel non enseignant ou en poste contractuel embauché par le Conseil scolaire acadien provincial et du coordonnateur du transport.

### MISE EN GARDE :

Le Conseil scolaire acadien provincial ne peut garantir des lieux libres d'allergènes. Des plans et des programmes seront mis en œuvre afin de maximiser, dans la mesure du possible, la sécurité de chaque personne à l'intérieur du système scolaire susceptible de développer des réactions allergiques sévères (anaphylaxie).

## 2. Rôle des parents

Les parents d'enfants anaphylactiques doivent :

- 2.1. Faire part de la condition de leur enfant anaphylactique à la direction de l'école.
- 2.2. S'assurer que leur enfant porte un bracelet *Medic-Alert* indiquant les allergènes spécifiques.
- 2.3. S'assurer que l'école a une quantité suffisante d'auto-injecteurs *EpiPen*® pour répondre aux besoins de leur enfant en tout temps.
- 2.4. Remplir et signer le formulaire F710a « Alerte aux allergies sévères » afin de permettre à l'école de mieux comprendre la condition et les besoins de l'enfant.
- 2.5. Remplir et signer le formulaire F710b « Demande d'administration d'auto-injecteur *EpiPen*® »

<b>OBJET :</b> L'anaphylaxie (allergies constituant un danger de mort)	<b>N° P710</b>
	Page 2 de 6

- 2.6. Assurer un soutien à l'école et au personnel enseignant, sur demande.
- 2.7. Passer en revue le plan d'action de l'école avec le personnel scolaire
- 2.8. Monter à leur enfant :
  - a) À reconnaître les symptômes avant-coureurs d'une réaction anaphylactique;
  - b) À communiquer clairement lorsqu'il sent le déclenchement d'une réaction;
  - c) À porter son auto-injecteur dans une sacoche à sa ceinture;
  - d) À ne pas partager de collations, de dîners et de breuvages;
  - e) L'importance de se laver les mains;
  - f) À prendre autant de responsabilités que possible pour sa propre sécurité

### **3. Rôle de la direction régionale**

La direction régionale doit :

- 3.1. S'assurer que le document intitulé « *ANAPHYLAXIE : Guide à l'intention des commissions et conseils scolaires* » de l'Association canadienne des conseils scolaires est disponible dans chaque école du CSAP.
- 3.2. S'assurer que toutes les directions d'école et leurs comités, ainsi que tous les nouveaux employés, soient informés de la réaction allergique généralisée connue sous le nom d'anaphylaxie, et ce, dès leur entrée en fonction.
- 3.3. Obtenir de chaque direction d'école le nom de chaque membre du personnel qui a besoin d'une formation afin de se préparer à travailler avec un enfant anaphylactique ou qui a besoin de formation pour l'administration d'un auto-injecteur *EpiPen*®.
- 3.4. Assurer une coordination avec le ministère de la Santé pour que cet entraînement soit fourni, au besoin.

### **4. Rôle de la direction d'école**

Chaque direction d'école doit :

- 4.1. S'assurer que tous les employés sous sa supervision soient informés de la réaction allergique généralisée connue sous le nom d'anaphylaxie, en leur fournissant une copie de la directive administrative D710 du CSAP se rapportant à l'anaphylaxie dans les écoles.

<b>OBJET :</b> L'anaphylaxie (allergies constituant un danger de mort)	<b>N° P710</b>
	Page 3 de 6

- 4.2. Déléguer à un membre du personnel du bureau la responsabilité d'informer tous les nouveaux suppléants, bénévoles, élèves et parents à la présence et aux besoins de chaque enfant anaphylactique qui fréquente l'école.
- 4.3. Revoir à chaque année, avec tout le personnel de son école, les informations sur l'identification et le traitement d'une réaction anaphylactique, les pratiques (le plan) adoptées par l'école pour éviter le contact des élèves anaphylactiques avec les allergènes, et les pratiques (le plan) adoptées par l'école pour répondre aux cas d'urgence.
- 4.4. Demander à chaque parent qui signale la condition d'un enfant anaphylactique de remplir et de signer le formulaire F701a « Alerte aux allergies sévères » afin de mieux comprendre la condition et les besoins de l'enfant.
- 4.5. S'assurer que les informations précises et propres à chaque enfant anaphylactique sont fournies à tout le personnel de l'école.
- 4.6. Consulter, si possible, les parents d'un enfant anaphylactique afin de planifier une session d'information pour les autres élèves et leurs parents et s'assurer que ceci sera réalisé en respectant l'âge et la maturité des enfants impliqués.
- 4.7. Coordonner la planification et les efforts du personnel, des élèves et des parents pour établir :
  - a) Des secteurs libres d'allergènes à l'intérieur de l'école;
  - b) Des procédures portant sur la nourriture et la sécurité dans la salle à manger/caféteria;
  - c) Un contrôle et un inventaire de tous les produits alimentaires pour s'assurer qu'ils ne contiennent aucun ingrédient allergène;
  - d) Une vérification des plans de toutes les activités scolaires, y compris les fêtes, les événements spéciaux et les voyages scolaires, pour s'assurer qu'il n'y aura présence d'aucun ingrédient allergène.
- 4.8. Prendre les meilleures précautions possible pour réduire le risque que les élèves soient exposés au venin d'insectes (abeilles ou guêpes).
- 4.9. S'assurer que les élèves ayant des réactions anaphylactiques au venin d'insectes ont la permission de rester à l'intérieur pendant la saison des insectes.

<b>OBJET :</b> L'anaphylaxie (allergies constituant un danger de mort)	<b>N° P710</b>
	Page 4 de 6

- 4.10. S'assurer qu'un plan d'action individuel soit développé, avec la collaboration des parents et des médecins, pour chaque enfant anaphylactique dans l'école (dossier contenant les informations relatives à l'allergie de l'enfant). Ce plan d'action (formulaire F710c) indiquera la marche à suivre en situation d'urgence.
- 4.11. S'assurer qu'une copie du plan d'action (formulaire F710c) pour chaque élève anaphylactique soit affichée dans le bureau, dans la salle du personnel enseignant, dans la salle de classe de l'élève anaphylactique et dans l'infirmierie. Afficher une pancarte « alerte aux allergies » dans la cuisine.
- 4.12. S'assurer qu'une quantité adéquate d'auto-injecteurs *EpiPen*<sup>®</sup> soit disponible à l'école en tout temps.
- 4.13. Aider les parents à obtenir des auto-injecteurs des groupes communautaires ou autres agences si la situation financière de la famille ne permet pas de les acheter.
- 4.14. Acheminer au coordonnateur du maintien une copie du formulaire F710c pour chaque élève anaphylactique qui fréquente l'école.
- 4.15. Acheminer au coordonnateur du transport une copie du formulaire F710c pour chaque élève anaphylactique qui fréquente l'école.

## **5. Rôle du personnel enseignant et du personnel de soutien**

- 5.1. Le titulaire de classe et le personnel de soutien travaillant avec chaque élève anaphylactique doivent s'assurer que toutes les informations pertinentes à la condition et aux besoins de l'enfant anaphylactique (y compris les directives pour l'administration de l'auto-injecteur *EpiPen*<sup>®</sup>) soient placées dans un endroit clairement visible et qu'elles soient facilement compréhensibles pour tous.

## **6. Rôle du coordonnateur du maintien**

- 6.1. Le coordonnateur du maintien doit informer toute personne sous sa direction appelée à travailler dans l'école, des précautions à prendre avant et/ou durant l'entrée à l'école.

## **7. Rôle du coordonnateur du transport**

- 7.1. Le coordonnateur du transport doit informer les conducteurs d'autobus et de taxis des précautions qu'ils doivent prendre avant et/ou durant le transport de l'élève anaphylactique.

<b>OBJET :</b> L'anaphylaxie (allergies constituant un danger de mort)	<b>N° P710</b>
	Page 5 de 6

7.2. Fournir aux conducteurs d'autobus et de taxis une copie du formulaire F610c, indiquant la marche à suivre en cas d'urgence durant le transport.

## **8. Responsabilités des élèves anaphylactiques**

- 8.1. Prendre ses responsabilités en ce qui a trait aux précautions à prendre pour éviter les allergènes.
- 8.2. Ne pas manger des aliments contenant l'allergène qui pose un danger.
- 8.3. Se laver les mains avant de manger.
- 8.4. Apprendre à reconnaître les symptômes d'une réaction anaphylactique.
- 8.5. Informer promptement un adulte dès l'exposition accidentelle ou dès l'apparition de symptômes.
- 8.6. Garder un auto-injecteur EpiPen® à porter en tout temps.
- 8.7. Savoir comment utiliser l'auto-injecteur.

## **9. Responsabilités de tous les parents**

- 9.1. Faire preuve de coopération à la demande pour éliminer la présence d'allergènes dans les collations et les dîners préparés d'avance.
- 9.2. Participer aux séances d'information à l'intention des parents.
- 9.3. Encourager les enfants à respecter l'enfant anaphylactique et les politiques de l'école.

## **10. Responsabilités de tous les élèves**

- 10.1. Apprendre à reconnaître les symptômes de la réaction anaphylactique.
- 10.2. Éviter de partager des aliments, surtout avec un élève anaphylactique.
- 10.3. Suivre les règles de l'école en ce qui concerne l'élimination des allergènes dans la salle de classe et le lavage des mains.
- 10.4. S'abstenir « d'intimider » ou « de tester » un enfant ayant une allergie alimentaire.

<b>OBJET :</b> L'anaphylaxie (allergies constituant un danger de mort)	<b>N° P710</b>
	Page 6 de 6

### 11. Formulaires associés

Formulaire F710a « Alerte aux allergies sévères »

Formulaire F710b « Demande d'administration d'auto-injecteur *EpiPen*® »

Formulaire F710c « Plan d'action en cas d'allergies sévères et cas d'urgence »

### 12. Révision de la procédure administrative

12.1. Un comité composé des directions régionales et de la direction des services d'appui aux écoles sera responsable de la révision de cette procédure administrative.

12.2. L'évaluation aura lieu chaque printemps ou plus souvent, au besoin.

12.3. La direction des services d'appui aux écoles s'assurera que les personnes suivantes, au besoin, siègent à ce comité :

- Le coordonnateur du maintien
- Le coordonnateur du transport
- Une direction d'école
- Un parent d'élève anaphylactique
- Toute autre personne qui, selon la directive, pourrait apporter de l'information pertinente au comité

**POUR USAGE DANS :**

Salle de classe

Salle à manger

Salle des enseignants

Bureau

Fanny pack

\_\_\_\_\_

Nom

### DESCRIPTION DE L'ALLERGIE

Cet enfant souffre d'une allergie DANGEREUSE, constituant un danger de mort aux aliments suivants : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

et à toute nourriture qui les contiennent en forme et en montant quelconque, incluant les items suivants : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Placez la photo  
de l'enfant ici

### ABSTINENCE

Afin d'éliminer la possibilité d'un cas d'urgence, il est nécessaire de **S'ABSTENIR TOTALEMENT** de ces aliments en tout temps. **SANS L'EPIPEN®/L'ANA-KIT®, CET ENFANT NE DOIT PAS ÊTRE PERMIS DE MANGER QUOIQUE CE SOIT.**

### RÈGLEMENTS CONCERNANT LA NOURRITURE

*(veuillez énumérer, ci-dessous, les règlements concernant la nourriture qui s'applique à votre enfant, s'il y a lieu.)*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### SYMPTÔMES POSSIBLES

- Visage rouge, urticaire, enflure ou démangeaison des lèvres, de la langue ou des yeux
- Oppression de la gorge, de la bouche ou de la poitrine
- Difficulté à respirer ou à avaler, respiration sifflante, toux, étranglement
- Vomissements, nausée, diarrhée, mal au ventre
- Vertige, instabilité, fatigue soudaine, battement de cœur rapide
- Perte de connaissance

### PLAN D'ACTION – CAS D'URGENCE

- Administrez l'EpiPen®/l'Ana-Kit® immédiatement !
- FAITES APPELER L'AMBULANCE et avisez l'expéditeur qu'un(e) enfant souffre d'une réaction anaphylactique.
- Si on observe des difficultés de respiration (respiration sifflante, toux, éclaircissement de la gorge), administrez une deuxième EpiPen®, si disponible
- Même si les symptômes sont complètement disparus, cet(te) enfant doit être transporté(e) à l'hôpital immédiatement.
- Les EpiPen®/Ana-Kit® se trouvent : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Médecin / Date ✍

\_\_\_\_\_

Parent/tuteur / Date ✍



**FOR USE IN:**  
Classroom  
Lunch room  
Staff room  
Office  
Fanny Pack

\_\_\_\_\_  
Name

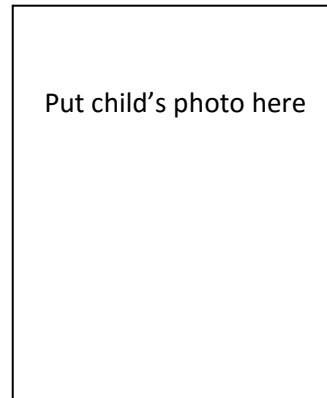
### ALLERGY DESCRIPTION

This child has a DANGEROUS, life threatening allergy to the following foods: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

And all foods containing them in any form in any amount, including the following kinds of items: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



### AVOIDANCE

The key to preventing an emergency is **ABSOLUTE AVOIDANCE** of these foods at all times. **WITHOUT EPIPEN®/ANA-KIT®, THIS CHILD MUST NOT BE ALLOWED TO EAT ANYTHING.**

### EATING RULES

*(list eating rules for your child, if any, in this space)*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### POSSIBLE SYMPTOMS

- Flushed face, hives, swelling or itchy lips, tongue, eyes
- Tightness in throat, mouth, chest
- Difficulty breathing or swallowing, wheezing, coughing, choking
- Vomiting, nausea, diarrhea, stomach pains
- Dizziness, unsteadiness, sudden fatigue, rapid heartbeat
- Loss of consciousness

### PLAN D'ACTION – CAS D'URGENCE

- Use *EpiPen®/Ana-Kit®* immediately!
- HAVE SOMEONE CALL AN AMBULANCE and advise the dispatcher that a child is having an anaphylactic reaction.
- If breathing difficulties are present (e.g. wheeze, cough, throat clearing), give a second *EpiPen®*, if available.
- Even if symptoms subside entirely, this child must be taken to a hospital immediately."
- *EpiPens®/Ana-Kit®* are kept: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Doctor / Date ✍

\_\_\_\_\_  
Parent / Date ✍

Date : \_\_\_\_\_

Directeur/directrice : \_\_\_\_\_

École : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Monsieur/madame \_\_\_\_\_ ,  
(directeur/directrice)

Objet : \_\_\_\_\_  
(Nom de l'élève)

Nous demandons, par la présente, que l'adrénaline \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_  
(EpiPen®/Ana-Kit®) (marque de produit antihistaminique)

soient administrés à \_\_\_\_\_ en cas d'urgence médicale de nature anaphylactique.  
(Nom de l'élève)

\_\_\_\_\_  
(Types d'allergènes)

doivent être évités puisque l'ingestion en toute forme pourrait causer la mort. Les procédures en cas d'urgence sont soulignées dans le formulaire F710a « Éveil aux allergies sévères ».

Nous apprécions votre coopération et votre compréhension à ce sujet.

\_\_\_\_\_  
Médecin / Date ✍

\_\_\_\_\_  
Parent/tuteur / Date ✍

Date: \_\_\_\_\_

Name of Principal: \_\_\_\_\_

School: \_\_\_\_\_

Address: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Dear \_\_\_\_\_ ,  
*(Name of Principal)*

Re: \_\_\_\_\_  
*(Name of Student)*

We are writing to request that epinephrine \_\_\_\_\_ and \_\_\_\_\_  
*(EpiPen®/Ana-Kit®)* *(brand of antihistamine)*

be administered to \_\_\_\_\_ in the event of an anaphylactic medical emergency.  
*(Name of Student)*

\_\_\_\_\_  
*(Types of allergens)*

must be avoided as ingestion in any form could be fatal. All emergency procedures are outlined on Form F710a "Emergency Allergy Alert Form".

We appreciate very much your cooperation and understanding in this matter.

Sincerely,

\_\_\_\_\_  
Doctor / Date ✍

\_\_\_\_\_  
Parent / Date ✍